



FORMATION : DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES : Le DUERP



350€ pour les salariés. Contactez Guillaume Hardy pour l'inscription et la demande de devis. La facture sera établie après la tenue de la formation.

Date de formation: 06/05/2026

Horaires: 9h30 - 16h30

Durée: 6h00

Lieu:

Espace Associatif : Maison Pierre Waldeck-Rousseau, 1 allée Mgr Jean-René Ca

Intervenant: Nolwenn Bellec - Formatrice en santé-sécurité au travail, sécurité in

Nombre de places disponibles: 13

Bénéficiaire: Bénévoles et salariés

Condition de participation: L'association doit être adhérente

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-05-02

Contact: Guillaume Hardy - 02.98.52.33.00 - formation@espaceassociatif.bzh

Description de la formation :

Le 6 mai 2026 _

Votre association emploie des salariés ou accueille des bénévoles ? Le DUERP est obligatoire pour toutes les structures dès le premier salarié, mais il reste souvent méconnu. Sans ce document, vous vous exposez à des sanctions et surtout à des risques pour la santé et la sécurité de vos équipes.

Cette journée de formation vous guide pas à pas pour comprendre la réglementation, identifier les dangers et rédiger un DUERP efficace et conforme. Protégez vos collaborateurs et votre association : inscrivez-vous dès maintenant !

- 1 : Quelles obligations, vraiment ?
- 2 : Préparer la démarche
- 3 : Identifier les risques
- 4 : Évaluer les risques :
- 5 : Définir les mesures de prévention
- 6 : Rédiger le DUERP : sous quelle forme ?

Objectif de la formation :

Être en capacité de rédiger le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de son association.

Infos Complémentaires :

L'Espace Associatif Quimper Cornouaille est une association loi 1901 agréée d'éducation populaire SIRET : 337 605 562 000 125 - Non soumis au Régime de la TVA / N° Organisme de Formation : 53-29-07228-29